

## PROGRAMME DE FORMATION

### OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

Le décret n° 2022-592 du 20 avril 2022 porte création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes. Il crée une spécialité en sécurité privée en vue de la Coupe du monde de rugby de 2023 et des jeux olympiques et paralympiques de 2024. Les savoir-faire requis pour justifier de l'aptitude professionnelle sont adaptés aux missions intervenant dans le cadre de ces manifestations. Cette nouvelle spécialité permettra notamment de répondre aux besoins de sécurité privée liés à l'organisation, en France, de la coupe du monde de rugby de 2023, des jeux olympiques et paralympiques de 2024, mais également de tout événement ponctuel ou périodique de grande ampleur.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Avoir une formation minimum pour exercer dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes et obtenir l'aptitude professionnelle pour exercer une activité.

### PRE-REQUIS :

Test de sélection Niveau B1. Entretien de motivation.  
Être titulaire de l'autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Locale d'Agrément et de Contrôle)  
Nous vous aidons dans cette démarche.

### DUREE :

106 heures hors examen + 6 heures (Journée d'examen)  
Rythme hebdomadaire : 35 heures

### NOMBRE DE CANDIDATS :

12 candidats maximum.

### PUBLIC CONCERNE :

Les personnes désirant s'orienter vers les métiers de la Sécurité Privée et obtenir la carte professionnelle obligatoire pour l'exercice de la profession.

### DELAIS D'ACCES :

Temps d'obtention de l'autorisation préalable.

### EVALUATION ET VALIDATION :

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.  
Avoir validé le certificat Sauveteur Secouriste du Travail.  
Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves :  
Une épreuve écrite : QCU de 70 questions portant sur l'ensemble du programme répartie en 12 UV.  
Une mise en situation pratique sur deux contextes professionnels.  
Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à chacune des UV de l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique de mise en situation.  
Délivrance du Certificat de Qualification Professionnelle Participer aux activités privées de Sécurité des Grands Évènements délivré par la CPNEFP Sécurité.

## PROGRAMME DE FORMATION

### CONTENU :

Conformément à l'arrêté du 13 mai 2022

UV 1	Module Secourisme, 14 h Gestes élémentaires de premiers secours – SST conforme au programme INRS
UV 2	Module Environnement juridique de la sécurité privée, 16 h
UV 3/13	Module Gestion des risques et des situations conflictuelles, 21 h
UV 4	Module Transmission des consignes et informations, 06 h
UV 6	Module Application de l'article 73 du code de procédure pénale 07 h
UV 7	Module sensibilisation aux Risques terroristes 13 h
UV 8	Module Surveillance et gardiennage, 15 h
UV 9	Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 h
UV 12	Module évènementiel spécifique : 7 h

### METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.  
Cas pratiques et mises en situation.  
Support PowerPoint, vidéos, ordinateur.

### MOYENS PEDAGOGIQUES :

Le centre de formation M2S33 Formations s'est engagé auprès de la CPNEFP à détenir de façon permanente tout le matériel demandé pour la demande d'agrément.

Plateau technique équipé

### ACCESSIBILITE :

M2S33 Formations répond aux normes ERP

### HANDICAP :

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter Monsieur GRATIA Stéphane, conseiller référent au 05.57.54.54.94 ou par email : [contact@m2s33.fr](mailto:contact@m2s33.fr) afin d'étudier d'éventuels aménagements.

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Stéphane GRATIA